

## 1. MEMBRES UTILISATEURS

Tarif annuel : 15€

Qui : associations, structures, institutions et individuels qui souhaitent bénéficier ponctuellement des services et des prestations de la Maison

### Droits :

- location de l'espace (salle de réunion, espace réunion-conférence) cf. procédure de réservation et location,
- tarifs préférentiels sur la location des outils pédagogiques (expositions, jeux, mallettes...)
- utilisation des ressources documentaires du centre de ressources cf. procédure d'utilisation du Centre de ressources.



## PROCEDURE

- ✓ remplir le **bulletin d'adhésion** correspondant à cette catégorie (p. 9 ou 10),
- ✓ joindre le **chèque** de paiement d'un montant de 15€
- ✓ joindre la **charte signée**
- ✓ *si adhésion au vue d'une location*, joindre également l'**attestation annuelle d'assurance** mentionnant que vous pouvez utiliser des salles extérieures.

## 2. MEMBRES ACTIFS

Tarif annuel : 30€ (pour les membres du CADR : 20€)

Qui : associations, structures, institutions et individuels qui veulent contribuer aux projets de la «Maison des Solidarités locales et internationales » et qui souhaitent s'investir dans les instances de vie associative de l'association. Ils bénéficient de l'ensemble des droits et services. Ils doivent recevoir l'agrément du Conseil d'Administration.

### Droits (en plus par rapport aux membres utilisateurs) :

- accès à la location de l'espace de la Maison en usage exposition / vente (vitrines) cf. procédure de réservation et location,
- visibilité sur le site internet de la Maison
- relais de vos informations dans l'espace d'accueil et de ressources,
- priorité sur des membres utilisateurs pour l'accès aux locaux et services de la Maison.
- participation à la vie de l'association et aux orientations stratégiques de la Maison,
- participation au choix des projets,
- participation aux décisions concernant le programme d'animation et les thématiques traitées,
- possibilité de siéger au conseil d'administration,
- droit de vote aux assemblées générales.



- ✓ Remplir le dossier d'adhésion avec :
  - le **bulletin d'adhésion** correspondant à cette catégorie (p.7 ou 8)
  - la **charte signée**
  - les **statuts** de votre structure, le cas échéant
  - selon le cas, les documents complémentaires (plaquette d'information, dépliant, rapport d'AG, etc.)
- ✓ Rendez-vous avec les administrateurs
- ✓ Présentation de votre candidature au Conseil d'Administration de la Maison des Solidarités
- ✓ Paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 30€ et validation de l'adhésion.